



Plan Stratégique de Patrimoine

Point d'avancement

CA DU 16/10/2024

Morbihan Habitat actualise le Plan Stratégique de Patrimoine



Les enjeux du PSP

- » Morbihan Habitat se trouve aujourd'hui dans une période de **transformation** et ce, pour différentes raisons : fusion de 3 organismes, volonté stratégique de prendre en compte de nouveaux enjeux de décarbonation et prise en compte de l'évolution du marché local et des politiques réglementaires. Afin d'accompagner ces grands changements, l'office souhaite mettre à jour en profondeur son PSP.
- » En effet, le PSP est un outil **stratégique du territoire** permettant à la fois la transversalité de l'office, l'identification des leviers d'intervention, la définition de la politique de développement, l'arbitrage de l'allocation des ressources, la mesure du patrimoine (au niveau technique, commercial, financier et carbone) et la définition d'une feuille de route transversale sur le devenir du patrimoine.
- » Dans un contexte de fusion et afin de faire converger les pratiques entre les anciens offices, Morbihan Habitat souhaite agréger les PSP existants afin de reclasser les opérations d'investissement du parc. Pour cela, l'office souhaite intégrer ces nouveaux enjeux :

La stratégie climat et de décarbonation

- » Identifier les sites les plus émetteurs
- » Se confronter aux contraintes réglementaires de suppression des étiquettes E, F et G
- » Identifier les contraintes et opportunités financières associées

La politique liée aux évolutions du marché local et aux évolutions réglementaires

- » Identifier les grandes tendances du marché local
- » Identifier les échéances des contraintes réglementaires et les actions à y associer en fonction de l'analyse du parc

Nouvelles directives en cohérence avec les moyens financiers indiqués

- » S'assurer de la cohérence des moyens financiers en fonction des actions à engager

Mise en place d'un outil de pilotage des données patrimoniales

- » Sécuriser la mise à jour continue des données patrimoniales

Le patrimoine actuel et les besoins d'intervention



Chiffres clés du patrimoine de Morbihan Habitat

 **29 381** Logements, soit **1 360** groupes, pour **55 533** personnes logées.

83% des logements se trouvent dans des immeubles collectifs

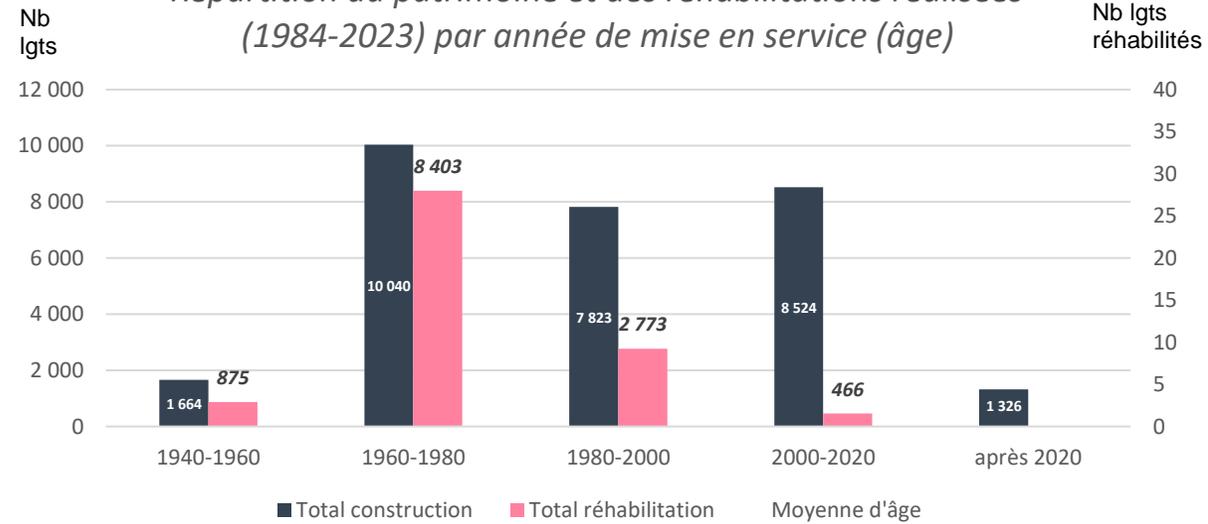
22% des logements présentent des enjeux énergétiques et carbone majeurs (DPE, logements embarqués)

38 ans d'âge moyen pour le patrimoine avec de nombreuses réhabilitations réalisées sur les logements construits avant les années 80.

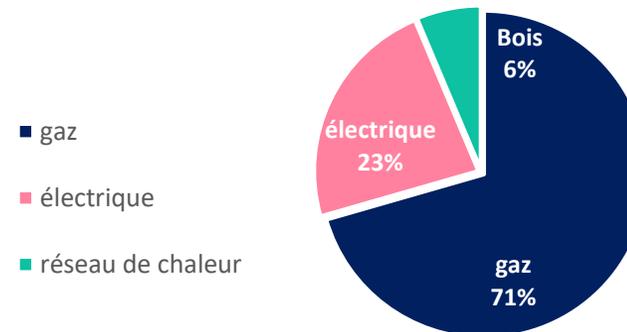
 **684** livraisons en 2022-2023

 **27%** de hausse des demandes sur les années 2022-2023

Répartition du patrimoine et des réhabilitations réalisées (1984-2023) par année de mise en service (âge)



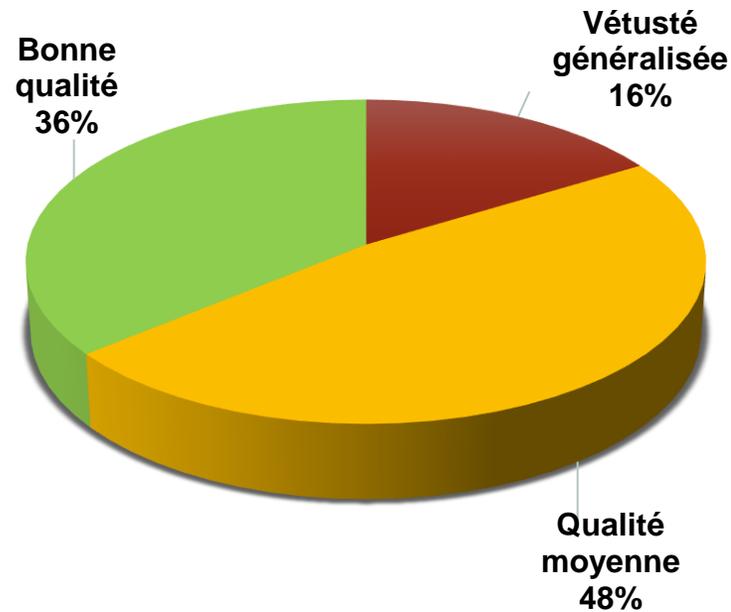
Proportion de type de chauffage



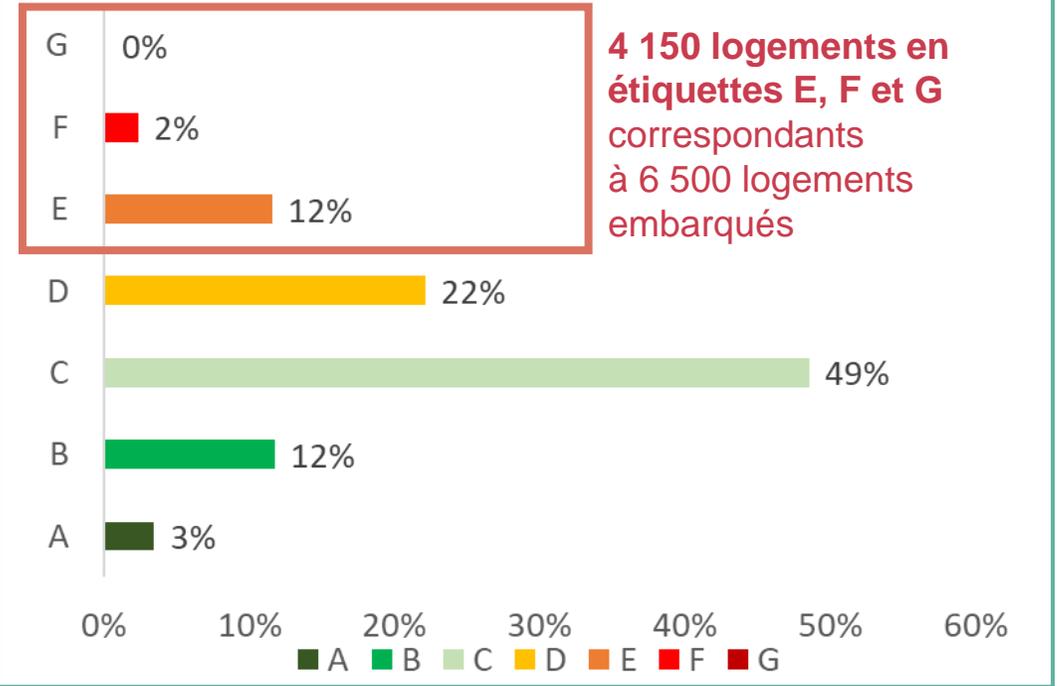
Une bonne qualité technique globale du parc

Une priorisation des interventions sur les éléments réglementaires et climatiques

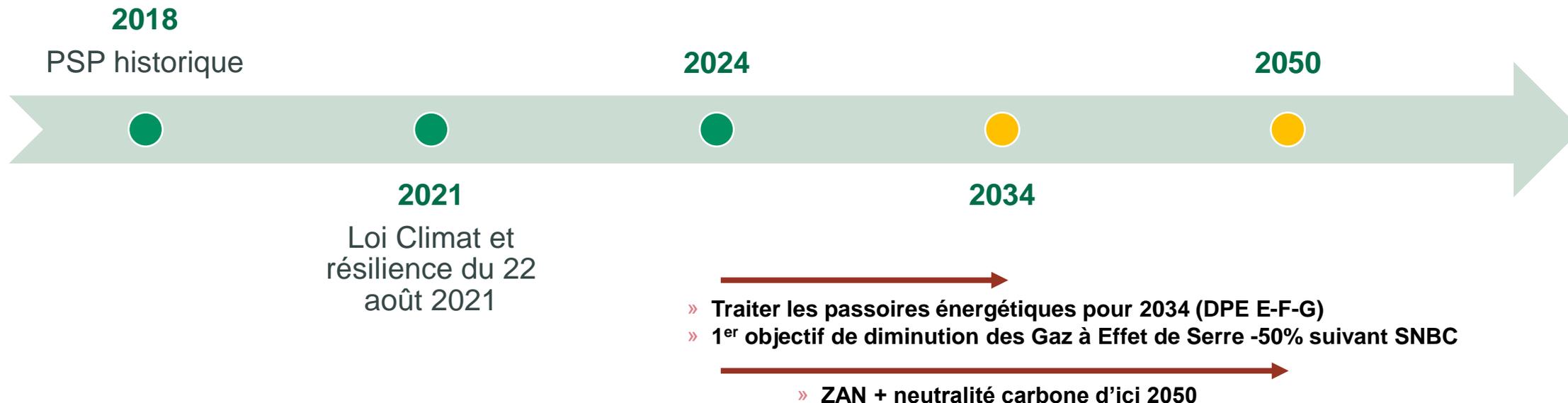
Segmentation du patrimoine au regard de la qualité technique



Classe énergétique (CEP)
Nouveaux DPE en cours



Impact du contexte réglementaire



Conséquences pour Morbihan Habitat

- » **1/3 du Patrimoine concerné** par des enjeux techniques dans les dix prochaines années soit +50 % par rapport au PSP initial
- » **2/3 du Patrimoine concerné** par des enjeux carbone jusqu'en 2050

Harmonisation des cotations

Règles retenues pour la revue des cotations

» ECHELLE DE COTATION DE 1 À 4

- › Les cotations pour l'ensemble des critères ont été harmonisées sur une **échelle de 1 à 4**
(1 étant la notation la plus dégradée et 4 la plus performante)

» NOTE ATTRACTIVITÉ

- › Moyenne des cotations très différentes selon les anciens périmètres OPH
- › → Pondération des notes attractivité des organismes pour avoir une moyenne harmonisée entre anciens organismes à 2,7 (=BSH)
 - Harmonisation selon la moyenne ex-BSH à 2,7 (cotation la plus complète / précise)
 - Coefficient de 1,195 appliqué aux cotations VGH
 - Coefficient de 0,804 pour LH

» NOTE TECHNIQUE

- › Au regard de l'hétérogénéité des cotations selon les offices d'origine, nous avons actualisé les cotations.
- › **Cotation sur la base des années de mise en service et des dernières réhabilitations** – *les cotations initiales ont été modifiées uniquement si l'écart > 0,5 avec la cotation théorique*
 - Avant 1965 : < 2 → 1,5
 - 1965-1980 : entre 2 et 2,5 → 2,25
 - 1980-1995 : entre 2,5 et 3 → 2,75
 - 1995-2010 : entre 3 et 3,5 → 3,25
 - Après 2010 : > 3,5 → 3,5
 - Après 2020 : 4
- › Identification des résidences pour lesquelles il y avait une différence importante avec la cotation d'origine – pour arbitrage
- › Identification des résidences anormalement performantes / dégradées pour ajuster les cotations (avec les territoires)
- › Contrôle de cohérence sur les tops 20 / flops 20 par territoire

Les principes d'arbitrage proposés pour la stratégie patrimoniale

4 PRINCIPES DE RÉFLEXION MACRO

- 2 échelles de temps : 2033 et 2050
- Une lecture géographique des enjeux
- Raisonner par les obligations réglementaires et travailler les capacités financières
- Identifier des solutions types par grands ensembles d'enjeux et de patrimoines pour permettre l'intensification des réhabilitations (massification)

LA LOGIQUE PROPOSÉE POUR LA PRIORISATION DES ENJEUX

1. Les enjeux validés

2. Les programmes ANRU

3. Les enjeux techniques de vétusté du patrimoine

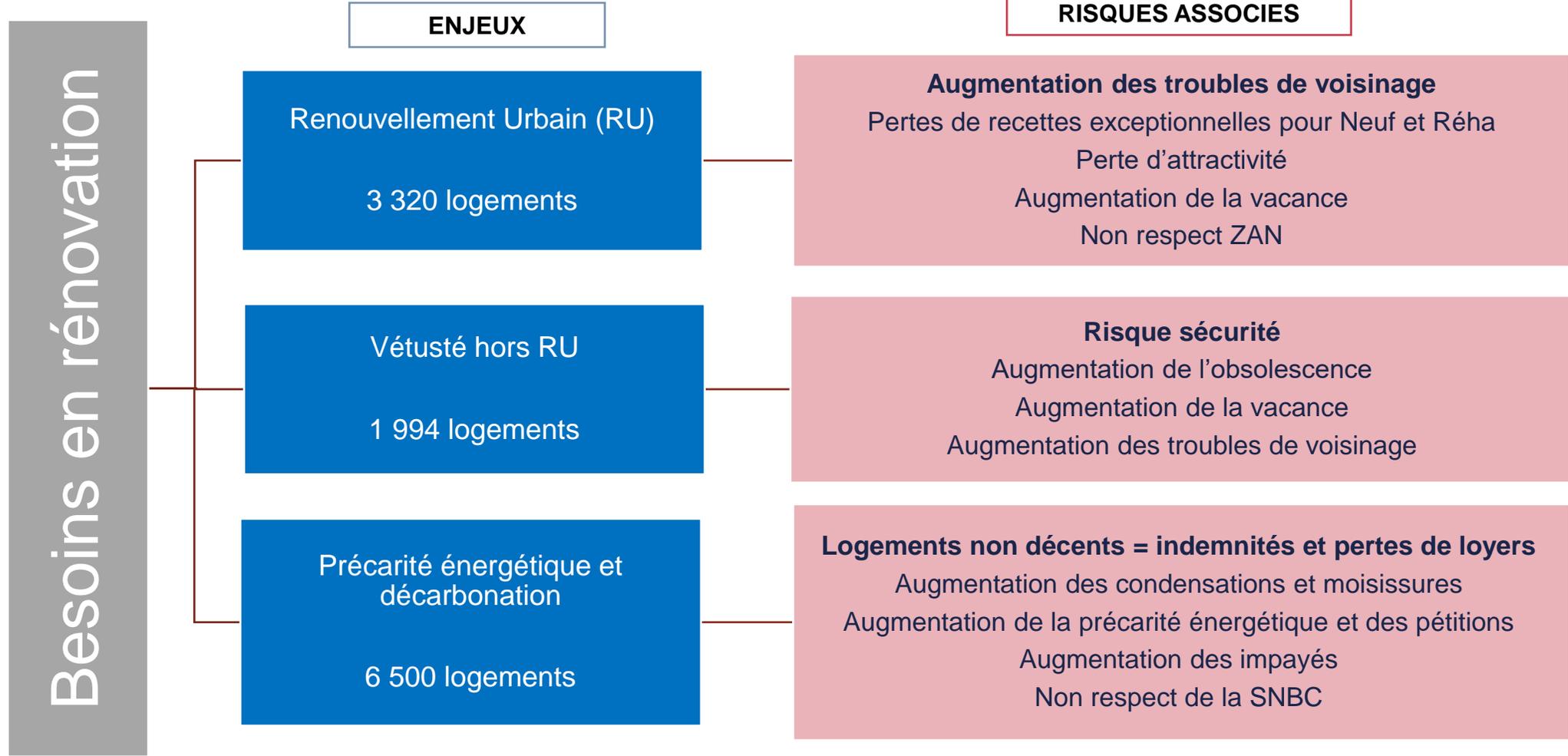
4. Les enjeux énergétiques et de décarbonation
DPE E, F, G pour 2034, puis D à horizon 2050

5. Les autres priorités stratégiques au regard des capacités financières

Volumes d'enjeux issus du diagnostic

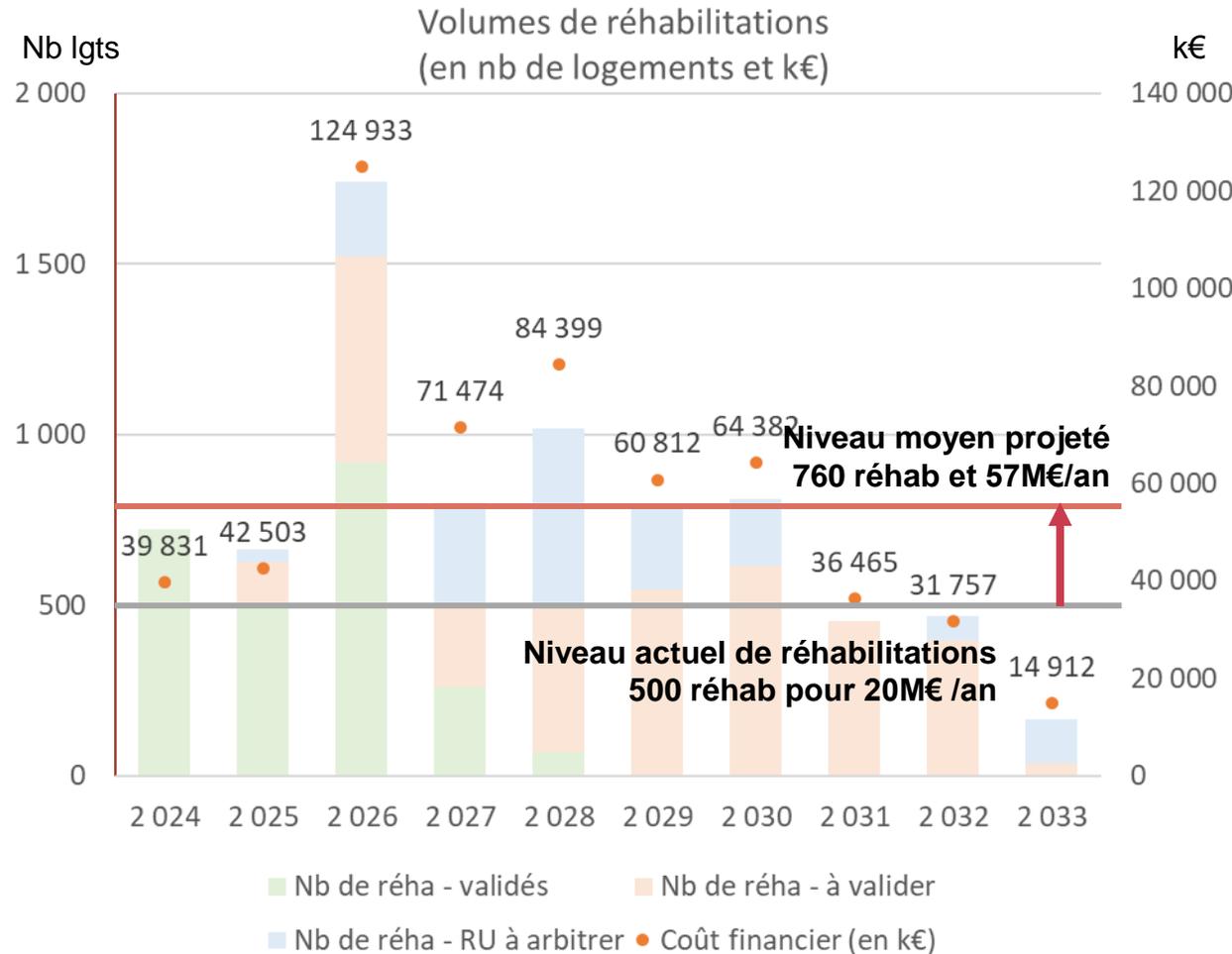
Nombre de logements concernés par enjeu et risques associés

2024-2033



Evaluation des besoins dans le temps

Des besoins techniques 50% au-dessus du volume de réhabilitations actuel



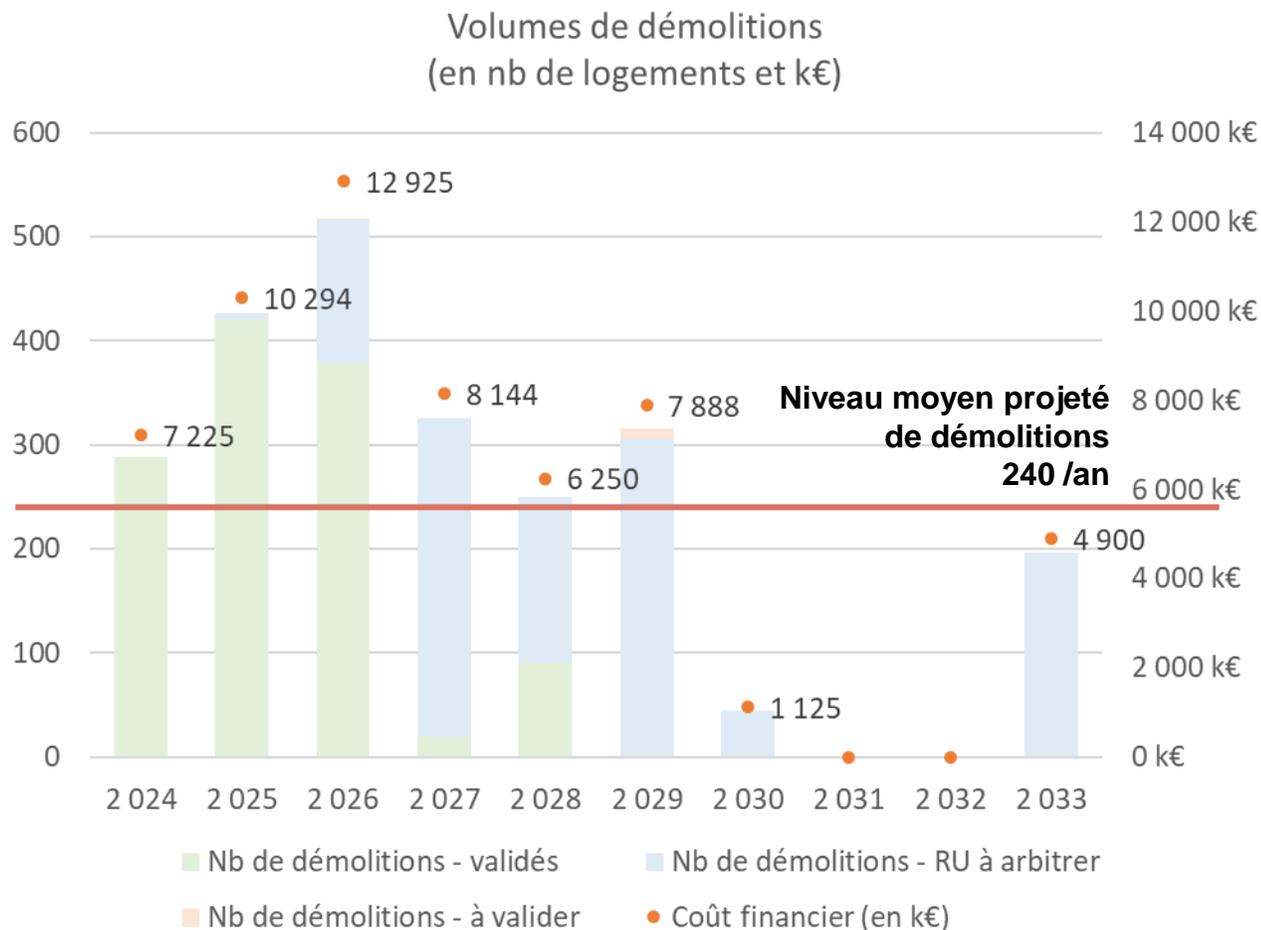
- » **7 630 logements à réhabiliter sur 10 ans, pour un montant de 570 M€** (hors GERCC et démolitions)
- » Dont
 - › 2 470 enjeux validés (170M€)
 - › 1 710 de projets RU à arbitrer (165M€)
 - › 3 450 enjeux à arbitrer hors ANRU (240M€)
- » **Coût de revient moyen élevé: 75 k€ / réhabilitation**

- Décalage entre l'année de programmation et la réalisation (3 ans d'études et de travaux)
- Enjeu d'adaptation des ressources humaines et financières pour la capacité à faire

→ **Des besoins techniques qui seront non couverts**
→ **Un enjeu de gestion de l'attente chez les locataires et communes**

Evaluation des besoins de travaux Vue globale – Démolitions

2 400 démolitions prévues en 10 ans pour un montant de 59 M€



Dont :

- » 50% sont des projets validés et prévus dans les 3 prochaines années
- » 50% sont à valider, dans le cadre de renouvellements urbains
- » Les démolitions représentent un budget moyen de 6 M€/ an sur la période.

- Un enjeu de renouvellement et de reconstitution du parc
- Un décalage à prévoir de certaines démolitions
- Des recettes attendues grâce à la valorisation foncière

Exemple de résidences concernées par les enjeux de renouvellement urbain

- » **Kercado**
- » **VANNES**
- » 1130 logements

- » **Le Vélodrome**
- » **PONTIVY**
- » 179 logements

- » **Bois du Château**
- » **LORIENT**
- » 850 logements



Exemple de résidences concernées par les enjeux de vétusté

- » **Quai de Rohan**
- » **LORIENT**
- » 499 logements



- » **Lacordaire**
- » **LOCMINÉ**
- » 36 logements



- » **Le Goaner**
- » **AURAY**
- » 100 logements



Exemple de résidences concernées par les enjeux énergétiques et décarbonation

- » **La Croix Courte**
- » **PLUVIGNER**
- » 30 logements

- » **Les Grandes Pommeries**
- » **GUER**
- » 26 logements

- » **Le Toulhouët**
- » **LANESTER**
- » 60 logements





Les solutions techniques et d'organisation face aux enjeux

Hypothèses financières et de décarbonation du parc par niveau d'enjeu

Niveau	Description	Eléments financiers		Eléments carbone		
		Investissement (coûts de travaux)	Facteur multiplicateur pour coût de revient	Gain énergétique	Gain émissions GES <i>Si chauffage initial Gaz</i>	Gain GES Autres cas
		k€		% conso initiale	% empreinte init.	% CN
Niveau 1	Gros Entretien (GE)	1	1,1	aucun	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>
Niveau 2	Renouvellement de Composants (RC)	3	1,1	10%	30%	10%
Niveau 3	Réha. légère intégrée dans le RC	25	1,391	20%	65%	25%
Niveau 4	Réha. moyenne	45	1,391	40%	65%	40%
Niveau 5	Réha. lourde ou Energie Sprong compatible	70	1,391	BBC Réno : 80 kWh/m ²	65%	50%
Niveau 6	Seconde vie ou Energie sprong	100	1,391	35 kWh/m ²	90%	70%
Démolition		25	(inclus)	-	N/A	N/A

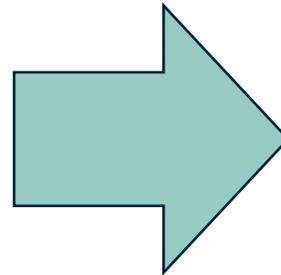


» **Précarité énergétique**

» **Réduction des gaz à effet de serre**

» **Renouvellement urbain**

» **Vétusté induite par l'âge moyen du patrimoine**



» **Massification/Industrialisation de la rénovation énergétique et de la construction / démarche ARO Bretagne**

» **Innovation technologique : hybridation, géothermie, module énergie**

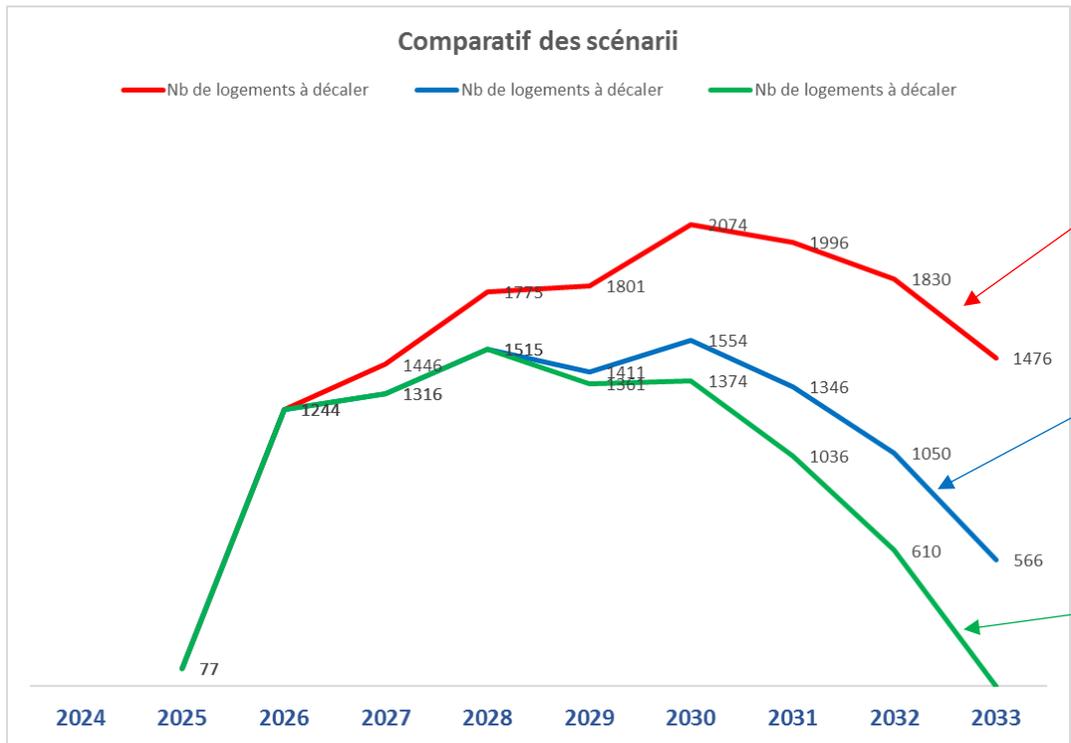
» **Changement de paradigme**

- **Densification foncière**
- **Réemploi**
- **Accompagnement social et technique**
- **Biosourcé et énergies renouvelables**

Les scénarii de traitement et d'ordonnancement

Analyse des capacités à réaliser les réhas moyennes et lourdes

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Maintien du niveau actuel de réhabilitations moyennes et lourdes	480	500	520	520	520	520	520	520	520	520	5140
Nb de logements à décaler		77	1244	1446	1775	1801	2074	1996	1830	1476	78 % des logements traités
Scénario intermédiaire	480	500	520	650	650	650	650	650	650	650	6050
Nb de logements à décaler		77	1244	1316	1515	1411	1554	1346	1050	566	91%
Augmentation + 50% de la production des réhas moyennes et lourdes	480	500	520	650	650	700	780	780	780	780	6620
Nb de logements à décaler		77	1244	1316	1515	1361	1374	1036	610	-4	100%



» Évaluation du risque fort sur les pertes de loyers, la précarité énergétique et les pétitions engendrées

» Évaluation du risque technique moyen
» Respect partiel de la trajectoire SNBC au bout des 10 ans

» Évaluation du risque technique faible et respect de la trajectoire SNBC au bout des dix ans
» Risque sur la capacité budgétaire

Autres enjeux

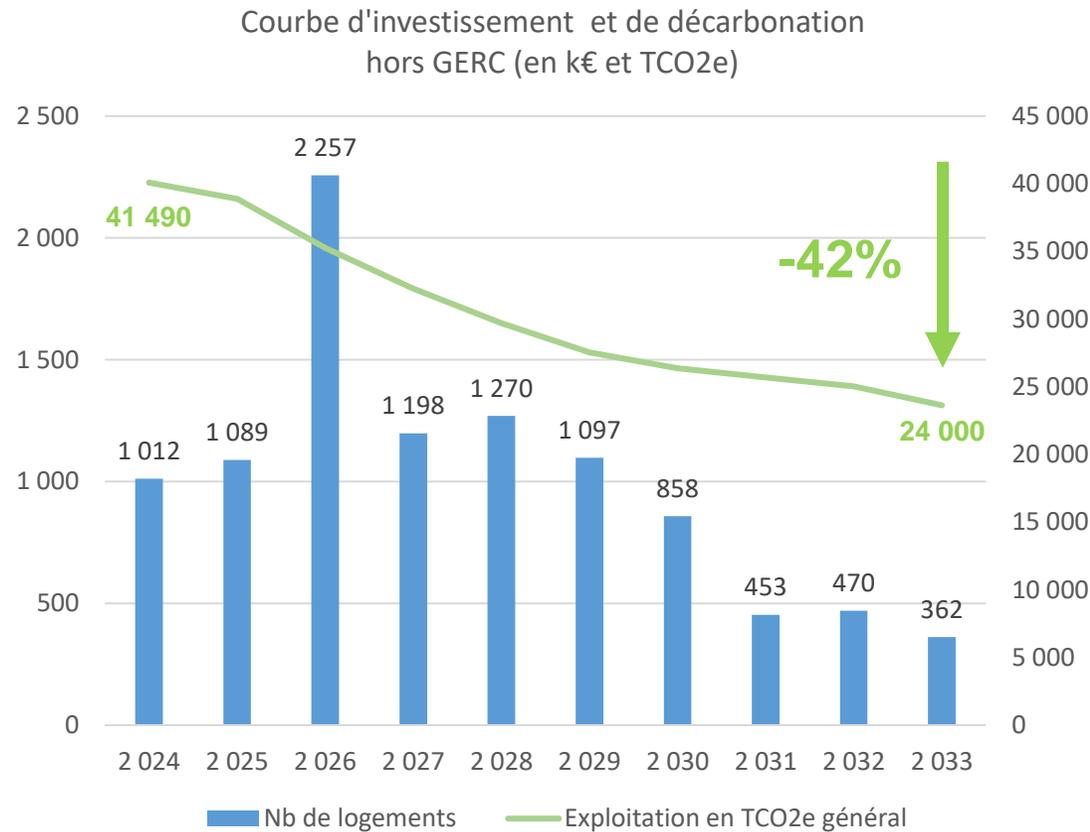
Le PSP encadre également des orientations stratégiques qualitatives

- 1 La stratégie climat et décarbonation
- 2 Le renouvellement urbain
- 3 La logique territoriale et coopération avec les communes
- 4 Le développement de l'offre de logements
- 5 L'accessibilité du parc et adaptation aux PMR et seniors
- 6 La politique de vente (HLM et accession)
- 7 Les investissements voiries et réseaux
- 8 La structuration de la donnée patrimoniale et outil de suivi

1. La stratégie climat et décarbonation

Trajectoire de décarbonation du parc et vision à 2050

» L'ensemble des réhabilitations prévues au PSP identifiées au-dessus permettent de réduire de 42 % les émissions de GES liées à l'exploitation du parc.



OBJECTIF 2050 :

- » Par ailleurs, Morbihan Habitat s'est fixé un objectif à 2050 pour la décarbonation du parc :
 - › 20% du parc en DPE A
 - › 60% du parc en DPE B
 - › 20% du parc en DPE C

- » Cela implique le traitement de l'ensemble des logements en DPE D, soit 9 900 logements sur la période 2034-2050, représentant 582 logements par an.

- » Par ailleurs, un travail spécifique sera à mener sur les vecteurs énergétiques des logements classés en C entre 2034 et 2050.

2. Le renouvellement urbain

Reconstruire la ville sur la ville : le renouvellement au-delà des projets ANRU

À la recherche de la densification pour limiter l'artificialisation des sols

- » Au-delà des projets de renouvellement urbain encadrés par l'ANRU, Morbihan Habitat met en place une stratégie d'aménagement à l'échelle des quartiers.
- » **Le principe est d'évaluer le potentiel de densification pour développer l'offre de logements tout en minimisant la consommation foncière, dans une recherche constante d'optimum** : analyse du potentiel foncier, diagnostic du bâti et des possibilités de surélévation, etc.
- » **Il s'agit de penser globalement** :
 - › La démolition du bâti,
 - › Le remembrement du foncier (yc. les potentiels de densification),
 - › Le réaménagement des voiries,
 - › La vente d'une partie du foncier à des promoteurs, afin d'équilibrer et de financer la démolition et les travaux de VRD.
- » **Par ailleurs, chaque déconstruction est réalisée dans une logique de réemploi des matériaux** : diagnostic ressources sur chaque chantier, objectifs ambitieux de réemploi, de réutilisation et de recyclage

- » **Ces travaux se font en collaboration étroite avec les communes concernées, en particulier pour valider la part de foncier cédé au privé.**
- » **L'enjeu est de trouver le meilleur équilibre entre la vente au privé et la reconstitution de l'offre en LLS et BRS.**
 - › Ainsi sur les marchés tendus, Morbihan Habitat cherche à équilibrer les opérations avec une part supérieure de logement social.
- » **La reconstitution de l'offre LLS sur le foncier libéré est adaptée selon l'état du marché du logement et selon les communes.**
 - › Sur les marchés plus détendus, si les opérations ne peuvent pas être équilibrées avec une part de LLS suffisante, alors la réhabilitation est envisagée (à la place de la démolition/reconstruction), moins consommatrice de fonds propres.

3. La logique territoriale et de partenariat avec les communes

Morbihan Habitat partenaire de l'attractivité résidentielle des villes

- » Morbihan Habitat a mis en place, de longue date, un travail partenarial avec les communes, dans le cadre de projets de renouvellement urbain hors ANRU.
- » Ces partenariats ont pour but d'appréhender l'offre de logement social **non pas opération par opération mais à l'échelle de la commune**. Il s'agit ainsi, dans le cadre de renouvellement urbain, de trouver l'équilibre entre la reconstitution de l'offre de logement locatif social et le financement du programme par la vente.
- » **Pour les communes, l'opportunité est de repenser l'offre résidentielle des centres-villes** grâce à la libération et réaffectation de certains bâtis (offre de services, de commerces, de transports, espaces publics...). Morbihan Habitat se positionne en partenaire des villes pour renforcer l'attractivité résidentielle, la qualité de ville et les aménités des centres-villes.
- » Ainsi des **conventions** sont signées avec les communes, encadrant les volumes de travaux, de démolition, de reconstruction et de vente. Ces conventions sont particulièrement importantes pour les **territoires en carence** de logement social. Ces conventions permettent de sécuriser les financements par collectivité territoriale.
- » Ces réflexions intègrent également les besoins en **logements spécifiques** : Foyers Jeunes Travailleurs et EHPAD.

- » **Par cette démarche collaborative, Morbihan Habitat s'affirme comme l'acteur clé pour la reconstitution de l'offre de logement social et de l'attractivité résidentielle des centres-villes, en particulier lors d'opérations nouvelles.**

A noter : enjeu du solde net pour l'atteinte de objectifs des PLH

Les décisions de déconstruction et de vente prises par les communes ont un impact direct sur la capacité de Morbihan Habitat à atteindre les objectifs inscrits dans les PLH en matière de disponibilité de logements sociaux. Il est nécessaire de raisonner en **solde net** de logements (entre les ventes / démolitions et le développement d'offres nouvelles).

4. Le développement de l'offre de logements

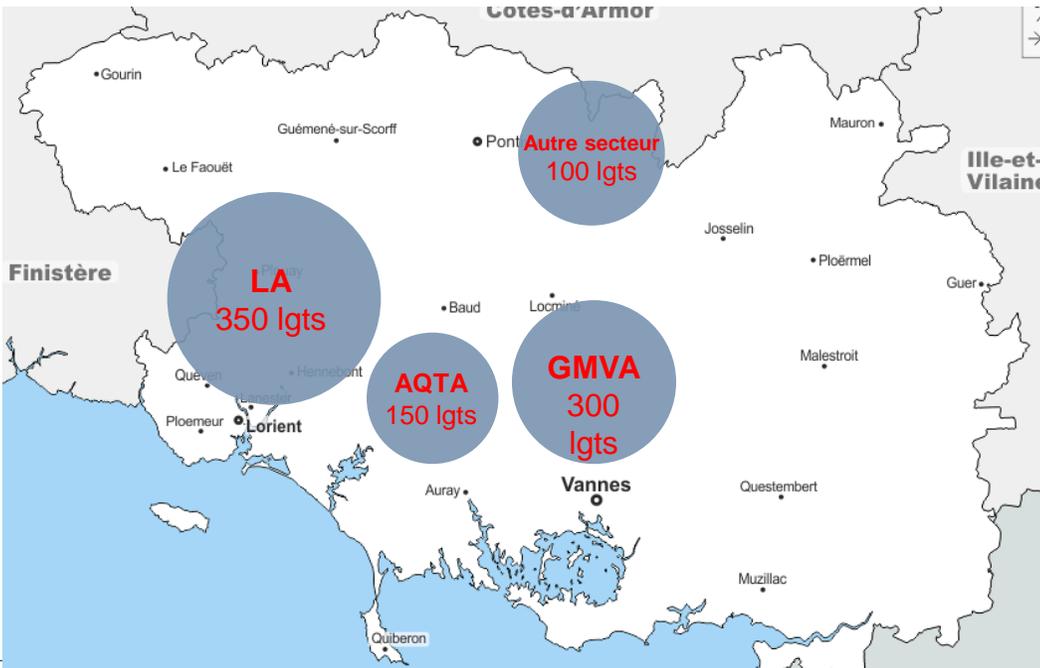
Un objectif de production de 900 logements par an

Morbihan Habitat définit ses objectifs de production au regard des objectifs des PLH des territoires.

Un objectif de production neuve de 900 logements en agrément par an sur les 10 prochaines années, est prévu (LLS, habitat spécifique/inclusif, accession sociale à la propriété...)

Elle peut être qualifiée selon les 4 critères suivants :

1. Logique territoriale :



2. Mode constructif :

75% MOD

25% VEFA

3. Types de financement :

50% PLUS

45% PLAI

5% PLS

<1% LLI

4. Qualité des logements :

Pour la construction neuve Morbihan Habitat a pour ambition de s'inscrire au minimum dans les seuils de la RE2020 puis 2025 et d'être en avance de phase sur certaines opérations exemplaires. Au niveau énergétique cela se traduit par l'obtention d'une étiquette B minimum dans la construction neuve.

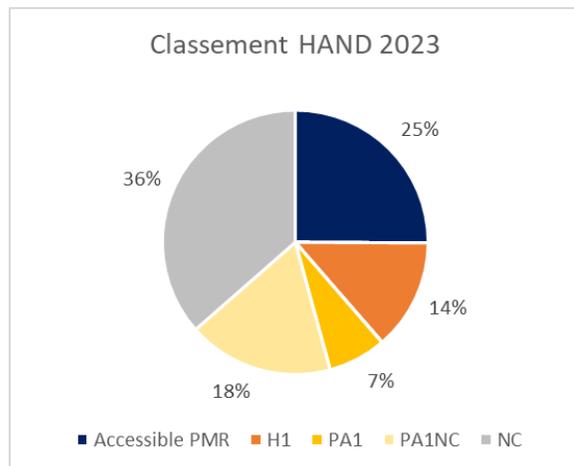
En MOD, pour les maisons individuelles, le vecteur énergétique privilégié est l'installation d'une PAC.

Pour les logements collectifs le choix du vecteur énergétique s'opère comme suit par ordre de priorité : RCU (si possibilité), Gaz/gaz hybride (dérogation jusqu'en 2024), PAC, chaudière collective bois.

5. Accessibilité et adaptabilité du parc aux PMR et aux séniors

L'existant :

- » **MH classe l'accessibilité de son parc** selon 2 volets :
 - › Le « niveau PMR » conformément à la définition réglementaire
 - 48% du parc de BMH est « accessible »
 - › La classification « personnes âgées », un logement est classé conforme / partiellement conforme / non conforme.
- » **L'ensemble du parc est ainsi classifié sur des données bâtimentaires macro** : âge du bâtiment, date de dernière réhabilitation, présence d'ascenseur.



Classement ARO et équivalence qualitative	
H3	Lgt accessible en fauteuil roulant et adapté à un handicap spécifique
H2	Lgt accessible en fauteuil roulant électrique
H1	Lgt accessible à un fauteuil roulant
PA2	Lgt conforme à la réglementation 2005 et disposant d'équipements spécifiques au-delà de la douche adaptée aux personnes âgées
PA1	Lgt conforme à la réglementation 2005 et disposant d'une douche adaptée aux personnes âgées
PA2NC	Lgt partiellement conforme à la réglementation 2005 et disposant d'équipements spécifiques au-delà de la douche adaptée aux personnes âgées
PA1NC	Lgt partiellement conforme à la réglementation 2005 et disposant d'une douche adaptée aux personnes âgées
Accessible PMR	Lgt conforme à la réglementation du 4 août 1980 accessible PMR
Non classé	Absence d'informations suffisantes permettant de classer ce logement

La politique actuelle :

Une double logique de réhabilitation et de réponse aux demandes

» Dans le cadre des réhabilitations

- › Un diagnostic technique d'accessibilité complet est systématiquement réalisé (mission HAND)
- › MH s'engage à améliorer systématiquement le niveau d'accessibilité des logements réhabilités
- › Une analyse du besoin est réalisée à l'échelle de la commune, selon le besoin constaté et le nombre de logements déjà accessibles sur la commune.
- › L'adaptation est faite selon la typologie des logements : les T2 et T3 sont adaptés avec l'ajout d'un ascenseur et la mise en place de douche à la place des baignoires.

» La réponse aux demandes d'adaptation PMR des logements

- › La procédure de réponse aux demandes d'adaptation été formalisée et harmonisée à l'échelle de MH selon 3 étapes :
 1. Réception de la demande et vérification de son éligibilité par l'équipe d'accompagnement social
 2. Visite technique pour valider la faisabilité des adaptations demandées
 3. Acceptation de la demande et réalisation des travaux d'adaptation
- › Ainsi **300 logements sont adaptés chaque année** sur demande des locataires, pour un **budget total de 2 M€**.

6. La politique de vente HLM

Constitution du plan de vente à l'échelle de Morbihan Habitat

Eléments de contexte :

- » Morbihan Habitat est issu de la fusion récente de 3 organismes. Il n'existe aujourd'hui pas de plan de vente formalisé à l'échelle de Morbihan Habitat.
- » Avant la fusion, seul Bretagne Sud Habitat pratiquait la vente HLM avec une moyenne de 50 à 60 logements par an.
- » Des objectifs et un plan d'action ont néanmoins été identifiés.

Objectif PSP : vente de 80 à 100 logements par an

- » Cet objectif suppose d'avoir un gisement de près de 3 000 logements autorisés et prêts à la vente.

ZOOM : petits collectifs en centre urbain

Une cible prioritaire a été identifiée pour la vente. Il s'agit de petits ensembles en centre-ville, nécessitant des travaux de réhabilitation disproportionnés au regard de la valeur locative additionnelle mais avec une localisation très attractive.

Plan d'actions pour le plan de vente de Morbihan Habitat

1. Mise à jour du gisement de logements potentiels pour la vente.

- Réactiver le plan de vente d'ex-BSH
- S'appuyer sur le volet vente des CUS d'ex-LH et ex-VGH
- Un travail d'identification des logements répondant aux critères définis est en cours au sein de Morbihan Habitat. Ils feront l'objet d'une concertation avec les communes et seront présentés lors de la prochaine CUS.

2. Mise en œuvre d'un plan de vente à l'échelle de Morbihan Habitat

- Définition du minimum de travaux à mettre en œuvre pour la « présentabilité » des logements (des logements de plus en plus dégradés ces dernières années).
- Ajustement du pack de travaux à réaliser avant la vente, dans les logements et sur les parties communes (vente en bloc), au regard des objectifs commerciaux et de marge.
- Formalisation du plan de vente.
- Création de copropriétés et modalité de gestion.

7. Les investissements voiries et réseaux

VOIRIES

- » Historiquement, les bailleurs sociaux ne procédaient pas systématiquement à une rétrocession des voiries et réseaux divers à la réception des ouvrages.
- » Afin de régulariser la situation, les communes ont tout d'abord accepté la rétrocession à titre gratuit, puis à partir des années 2000, cette rétrocession a été conditionnée à des passages d'inspection puis à des demandes de remise en état généralisée des voiries et réseaux. C'est ainsi que récemment la rétrocession des voiries a coûté de l'ordre de 450 000 € sur un quartier historique de 60 logements. À défaut de rétrocession, Morbihan Habitat s'expose à des risques de mauvais entretien et de sécurité sur ses voiries dont l'usage n'est pas toujours privé.



RÉSEAUX ENTERRÉS

- » Historiquement, les bailleurs sociaux ne procédaient pas au remplacement des réseaux enterrés lors des opérations de réhabilitation en raison d'une priorisation financière sur les éléments d'équipements plus visibles.
- » Le constat actuel est malheureusement une accélération des ruptures de réseaux enterrés que ce soit dans le domaine du chauffage comme pour l'adduction d'eau ou l'assainissement.



Objectif PSP :

- » **Cartographier l'ensemble des voiries MH à rétrocéder** avec des niveaux de priorité en fonction de l'état de la voirie et des usages.
 - » **Fixer un budget annuel minimal** avec l'objectif d'au-moins une résidence par an dont les voiries seraient rétrocédées.
- L'objectif final est de **rétrocéder les voiries aux collectivités** au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

Objectif PSP :

- » **Cartographier l'ensemble des réseaux concernés** avec des niveaux de priorité en fonction de l'état des réseaux.
 - » **Fixer un budget annuel minimal** avec l'objectif de traitement d'au-moins une résidence par an.
- L'objectif final est de **rétrocéder les réseaux aux collectivités** au fur et à mesure de la réalisation des opérations

8. La structuration de la donnée patrimoniale et outil de suivi

- » La donnée, qu'elle soit technique, commerciale, financière, ou administrative permet la maîtrise des domaines tels que la sécurité, la qualité de service, la gestion technique de patrimoine, la fiabilité des enquêtes, la facturation, etc.
- » Plus une structure prend de l'ampleur, plus cette donnée devient capitale car en l'absence de celle-ci, le temps nécessaire pour la rechercher manuellement ainsi que la perte de qualité potentielle explosent.
- » Actuellement, le constat pour Morbihan Habitat est un classement encore très disparate, souvent papier et éparpillé dans plusieurs fichiers Excel, sans connexion avec l'ERP. Cet état de fait s'explique par la transition numérique encore récente faisant l'objet de coûts parfois démesurés et la taille historique des organismes qui permettait de limiter les conséquences d'absence ou de difficulté à rechercher les données.
- » L'essentiel est donc de diagnostiquer, analyser puis programmer des solutions afin de réaliser une progression continue sur le sujet.



Objectif PSP :

- » **Nommer un.e référent.e** chargé.e de la numérisation des données et de leur organisation permettant un gain de productivité et d'image.
- » **Diagnostiquer chaque recherche de données**, les hiérarchiser, et chiffrer les possibilités d'incrémentation dans le système de données MH de façon manuelle ou automatique.
- » **Fixer un budget spécifique** sur cette action
- » **Proposer un Plan Stratégique Numérique** par étapes permettant de disposer de bases de données fiables et accessibles.
- » **Acquérir les outils nécessaires** permettant d'optimiser l'accès à la donnée et sa permutabilité dans les recherches.

ARBITRAGE MULTI CIBLES

Accusé de réception en préfecture
056-275600047-20241016-6CA-2024-10-16-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

